

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

-----oOo-----

DELIBERATION N° 2
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 21 Octobre 2022

ETAIENT PRESENTS

M. BACHEVALIER, Mme BARDUCA-FAUQUET, MM. BASTID, BENEZET, Mme BERGERI, MM. BLANC, BOUAD, BOUGET, Mme BOYER, M. CHASSARY, Mmes CHAULET, COUVREUR, MM. CRAUSTE, DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, FORTUNAT-DESCHAMPS, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme GUARDIOLA, M. LARROQUE, Mme LAURENT-PERRIGOT, M. MALAVIEILLE, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MONDET, M. NICOLAS, Mmes NICOLLE, NOGUIER, NURY, M. PASCAL, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PLANTIER, RIBOT, Mme SARTRE, MM. SCORSONE, SERRE, TIBERINO.

PROCURATION(S)

Madame ANDRIEU-BONNET pour Madame NOGUIER, Madame BORIES pour Monsieur BACHEVALIER, Madame ROULLE pour Madame GARDEUR-BANCEL, Monsieur VALADIER pour Monsieur TIBERINO.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 2022 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE
D'ACTION MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP) DE NIMES**

N° 2



SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

VU le rapport n° 102 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, Monsieur NICOLAS

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R.314-37 relatif à la décision d'autorisation budgétaire et de tarification,

VU l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération n° 08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU la délibération n° 05 du Conseil départemental en date du 22 octobre 2021, adoptant le Budget prévisionnel 2022 du Budget annexe du CAMSP dont l'équilibre s'établit, en dépenses et en recettes à 1 009 334,45 € en fonctionnement, et à 6 000,00 € en investissement,

VU la délibération n° 08 du Conseil départemental en date du 24 juin 2022, relative à l'affectation des résultats et adoptant la Décision modificative n° 1 2022 du CAMSP de Nîmes,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 17 octobre 2022,

VU les pièces du dossier,

Considérant que par mail en date du 29 juin 2022, les autorités de tarification ont transmis les propositions pour la tarification 2022,

Considérant qu'une demande de crédits non reconductibles a été faite le 13 juillet 2022, que cette dernière est en cours de traitement,

Considérant qu'il convient d'établir un budget exécutoire conforme à la décision tarifaire n° 15331 du 1^{er} août 2022 fixant la dotation globale pour 2022 ; toutefois, la réponse à la demande de crédits non reconductibles n'a pas encore été transmise au Département,

A L'UNANIMITE,

Monsieur Eddy VALADIER est présent lors de l'examen de ce dossier.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adoptée la Décision modificative n° 2 2022 du Budget annexe du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) qui s'équilibre, en dépenses et en recettes d'investissement à 0,00 € et en dépenses et en recettes d'exploitation à **60 126,28 €**.

Cette Décision modificative se décline de la manière suivante :

Section d'exploitation

Dépenses : + 60 126,28 €

Groupe C1 Dépenses d'exploitation courante

60611 Eau et assainissement : -500 €

60612 Energie électricité : -500 €

60621 Combustibles et carburants : 0 €

60622 Produits d'entretien : -300 €

60624 Fournitures administratives : - 200 €

606261 Couches, alèses, produits absorbants : 0 €

6063 Alimentation : +100 €

6068 Autres achats non stockés de matières et de fournitures : -300 €

(Il s'agit des EPI).

6251 Voyages et déplacements : -1 500 €

6262 Frais de télécommunications : 0 €

6288 Autres prestations : +2 600 €

Groupe C2 Dépenses de personnel

6215 Personnel affecté à l'établissement : +47 126,19 €

6228 Divers (formations) : +15 500,09 €

Groupe C3 Dépenses de structure

6132 Locations : 0 €

61558 Autres matériels et outillages : -200 €

61561 Informatique : -700 €

61568 Autres : - 0 €

6165 Responsabilité civile : 0 €

6166 Matériels : 0 €

6182 Documentation générale et technique : -100,00 €

6184 Concours divers : -200,00 €

68111 Immobilisations incorporelles : -700 €

68112 Immobilisations Corporelles : 0 €

Recettes : + 60 126,28 €

Groupe 73 Dotations et produits de tarification

7318 Produits à la charge de l'assurance maladie : +72 840,36 €

7338 Produits à la charge du Département : -12 714,08 €

ARTICLE 2 :

Est arrêté le budget exécutoire 2022 du Budget annexe du CAMSP à la somme de **205 333,00 €** pour la section d'investissement et à la somme de **1 137 187,10 €** pour la section d'exploitation comprenant le résultat excédentaire de 2020 d'un montant de 45 594,05 € et celui de 2021 d'un montant de 67 726,37 €.

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique

Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le : 04 NOV. 2022
- L'affichage le :
- La transmission au représentant de l'Etat le : 03 NOV. 2022

Annexe 1

Groupe	Nature	Libellé nature	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C1	60611	Eau et assainissement	-500.00			
C1	60612	Energie et électricité	-500.00			
C1	60621	Combustibles et carburants	0.00			
C1	60622	Produits d'entretien	-300.00			
C1	60624	Fournitures administratives	-200.00			
C1	606261	Couches alèses produits absorbants	-100.00			
C1	6063	Alimentation	100.00			
C1	6068	Autres achats non stockés de matières et de fournitures	-300.00			
C1	6251	Frais de déplacement	-1 500.00			
C1	6262	Frais de télécommunications	0.00			
C1	6288	Activités pédagogiques	+2 600.00			
Total C1			-600.00			
C2	6215	Personnel affecté à l'établissement	+47 126.19			
C2	6228	Divers	+15 500.09			
Total C2			+62 626.28			
C3	6132	Locations immobilières	0.00			
C3	61558	Autres matériels et outillages	-200.00			
C3	61561	Informatique	-200.00			
C3	61568	Autres	-500.00			
C3	6165	Responsabilité civile	0.00			
C3	6166	Matériels	0.00			
C3	6182	Documentation générale et technique	-100.00			
C3	6184	Concours divers	-200.00			
C3	68112	Immobilisations corporelles	-200.00			
C3	68111	Immobilisations incorporelles	-500.00			
TOTAL C3			-1 900.00			
002	002	Excédent de fonctionnement				
P1	7318	Produits à la charge de l'assurance maladie		72 840.36		
P1	7338	Produits à la charge du département		-12 714.08		
TOTAL P1				+60 126.28		
003	003	Excédent prévisionnel d'investissement				
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
21	2184	Mobilier				
TOTAL					0.00	
001	001	Résultat d'investissement cumulé antérieur				
TOTAL						0.00
TOTAUX			+ 60 126.28	+60 126.28	0.00	0.00